

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6771
11 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 11 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les nouvelles violations
ci-après du cessez-le-feu par les forces indiennes :

- i) Le 7 octobre 1965, entre 2 h 40 et 2 h 50, des troupes indiennes du poste de Fatuwala ont de nouveau déclenché un tir de mitrailleuses et d'armes légères contre le poste pakistanais de Janderka.
- ii) Les 6 et 7 octobre, à 20 h 30, et le 7 octobre, à 0 h 15, des mitrailleuses ennemies situées au point 255578 ont ouvert le feu sur les troupes pakistanaises du secteur SQ 2457.
- iii) L'ennemi a essayé de mettre le feu à la jungle dans le secteur Tippo 2668.

L'UNEPOM a été mise au courant de toutes les violations mentionnées ci-dessus et priée de faire les enquêtes et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces infractions et actes de provocation des Indiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Syed AMJAD ALI

65-24422

